

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

**RÈGLEMENT #230-196 articles 3.3.5.1, 3.4.4.1 et 3.5.4.1 / modification (Portes et fenêtres).**

**AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

(Territoire visé : Ensemble du territoire)

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT #230-196** intitulé « articles 3.3.5.1, 3.4.4.1 et 3.5.4.1 / modification (Portes et fenêtres). »

Avis public est par les présentes donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 3 septembre 2019, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement #230-196 lequel a pour objet de modifier certaines dispositions des articles 3.3.5.1, 3.4.4.1 et 3.5.4.1 du règlement # 230 relatifs à l'architecture des bâtiments.
2. Qu'une **assemblée publique de consultation** sera tenue le **lundi 7 octobre 2019 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville** située au 4055, rue Principale à St-Cyrille-de-Wendover.
3. Que les modifications projetées ont pour objet de modifier les dispositions applicables aux portes et fenêtres :
  - Concernant la largeur des chambranles de fenêtres pour les bâtiments résidentiels, industriels et commerciaux;
  - Concernant le type de portes et fenêtres permis pour les bâtiments résidentiels, industriels et commerciaux;
4. Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire.
5. Que la description ainsi que la délimitation des différentes zones concernées par le projet de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal.
6. Qu'au cours de cette assemblée, un membre du conseil ou son mandataire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le dossier.
7. Que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les citoyens.
8. Que le projet de règlement # 230-196 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité 4055, rue Principale, St-Cyrille-de-Wendover du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

St-Cyrille-de-Wendover,  
Ce 13 septembre 2019

Signé :

Nicolas Dion-Proulx  
Responsable de l'urbanisme